



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : **1-855-983-1808**

Courriel de soumission :

soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 002 À UNE INVITATION À SOUMMISSIONNER

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Titre : Construction - Rénovation à Butternut Farm, parc urbain national de la Rouge	
N° de l'invitation : 5P468-22-0204/A	Date : 11 janvier 2023
N° de modification : 002	
N° de référence du client : S/O	
N° de référence de SEAG : PW-22-01017441	

L'invitation prend fin : À : 14h00 Le : 12 janvier 2023	Fuseau horaire : HNE-EST
--	------------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Sheldon Lalonde	
N° de téléphone : 343-585-3836	N° de télécopieur : 1-855-983-1808
Courriel : sheldon.lalonde@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Parc urbain national de la Rouge	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P468-22-0204/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Sheldon Lalonde

N° de référence du client :
S/o

Titre :
Construction - Rénovation à Butternut Farm, parc urbain national de la Rouge

Modification 002

OBJET DE LA PRÉSENTE MODIFICATION :

1. QUESTIONS ET REPONSES:

- 1) Dans le document « SOW Construction Renovation 7501 Steeles Ave E » (Énoncé des travaux de la rénovation de la construction au 7501, avenue Steeles), Item 9.0 de l'électricité, il n'y a actuellement AUCUN plan électrique et aucune planification des appareils d'éclairage disponibles.

- Est-il possible de faire une ALLOCATION EN ESPÈCES pour la fourniture de luminaires?
- Est-il possible de faire le prix unitaire pour la fourniture et l'installation d'un câble réseau?

Le code de l'Office de la sécurité des installations électriques définit les exigences électriques pour chaque zone, et Parcs Canada a déterminé la « qualité moyenne » de l'industrie pour les appareils d'éclairage. Toute mise à niveau au cours du projet sera effectuée au moyen d'ordres de modification.

- 2) Devons-nous enlever l'ancienne chaudière à mazout et la remplacer par la nouvelle chaudière électrique? Veuillez préciser.

Oui. Dans les conceptions mécaniques modifiées, on prévoit de retirer les équipements mécaniques existants et de les entreposer sur le site aux fins de recyclage et de réutilisation par Parcs Canada.

- 3) Pouvons-nous réutiliser les conduits existants ou devons-nous les enlever et les remplacer par de nouveaux? Veuillez préciser.

La conception de conduits est incluse dans la modification des conceptions mécaniques, et si les conduits existants répondent aux nouvelles spécifications et exigences, ils peuvent être réutilisés.

- 4) Fournissez-vous des plans de structure, de mécanique et d'électricité (CVC, plomberie, électricité)? Sinon, devons-nous concevoir et construire des systèmes mécaniques et électriques? Veuillez préciser.

L'électricité est conforme au code de l'Office de la sécurité des installations électriques (Parcs Canada a fourni un nouveau service souterrain et un panneau). Une modification de la conception mécanique du contrat devrait être disponible.

- 5) Devons-nous construire les murs extérieurs à l'intérieur si la mousse pulvérisée sur les murs extérieurs ne permet pas d'atteindre la valeur R? Veuillez préciser.

Les facteurs R sont basés sur le maximum réalisable dans les cavités murales existantes, les zones de préoccupation seront ou peuvent être traitées dans les ordres de modification pour les mises à niveau.

- 6) Il n'y a pas de rapport sur les matières dangereuses fourni avec les documents d'appel d'offres. Faut-il prévoir une allocation en espèces pour les coûts d'assainissement des matières dangereuses? Veuillez préciser.

Parcs Canada doit fournir un rapport d'assainissement complet indiquant que le bâtiment est exempt de toute matière dangereuse et de toute substance désignée.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.